

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SOMME



Numéro : 2024/D/26

VILLE DE VILLERS BRETONNEUX

DECISION DU MAIRE

OBJET : Création d'un espace détente PMR dans la cour des ateliers municipaux et de la MPT et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme au titre du « Fonds d'appui aux communes »

**THÉMATIQUE : 7.5.1. Subventions accordées aux collectivités.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

Le Maire de la Ville de Villers-Bretonneux,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat,
Vu le décret 2021-1121 du 31 août 2021,
Considérant que l'objet pré-cité entre dans le cadre de cette délégation,

DECIDE

Article 1 : de créer un espace de détente adapté aux personnes à mobilité réduite avec sécurisation de l'accès par une zone refuge et la matérialisation de place de stationnement dédiée dans la cour du bâtiment communal qui abrite l'annexe des ateliers municipaux et la MPT.

Article 2 : de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du « Fonds d'appui aux communes » dans le cadre des travaux relatifs aux bâtiments communaux et à la mise en accessibilité PMR de leurs abords.

Article 2 :

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Espace PMR de stationnement et de détente	38 131€	CD 80 Fonds d'appui aux communes	15 252.40€	40%
		Part communale (Minimum 20% du montant total des dépenses)	22 878.60€	60%
TOTAL dépense	38 131€	TOTAL recettes	38 131€	100%

30 OCT. 2024 SLOW

Article 3 : Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Maire à la prochaine séance du Conseil Municipal.

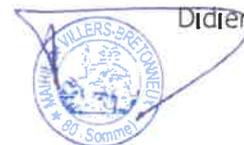
Article 4 : En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens qui peut être saisi par le biais du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : M. Le Maire et M. le Receveur de la commune de Villers-Bretonneux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villers Bretonneux, le 21 octobre 2024

Le Maire,

Didier DINOUARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 28 OCT. 2024
et publication ou notification le 30 OCT. 2024

Le Maire,

Didier DINOUARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2024D26**
Objet : **Demande de fonds d'appui aux communes CD80 création d'un espace détente PMR cour des ateliers et MPT**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-10-21 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5.1 - accordées aux collectivités
Identifiant unique : 080-218007508-20241021-2024D26-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20241021-2024D26-DE-1-1_0.xml	text/xml	961 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024D26 Demande de fonds d_appui aux communes CD80 cr__ation d_un espace d__tente PMR cour des ateliers et MPT.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241021-2024D26-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	99.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	28 octobre 2024 à 15h28min45s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	28 octobre 2024 à 15h29min29s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	28 octobre 2024 à 15h29min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2024 à 15h29min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2024 à 15h29min42s	Reçu par le MI le 2024-10-28